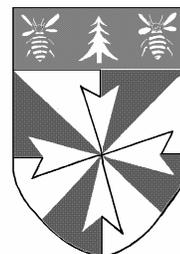


LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT
- CORREZE -



« Le Blason de BUGEAT » :
Gironné d'or et d'azur de huit
pièces à la croix de Malte d'argent
brochant sur la partition, au chef de
gueules chargé d'un sapin arraché
d'argent accosté de deux abeilles
volant d'or »

SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 2
2 - LE JOURNAL		page 3
	Le Mot du Conseiller Général	page 4
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE		page 5
3.1 - REUNION DU 26 FEVRIER 2007		page 5
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES		page 7
4.1 - LE COMITE DES FETES DE LESTARDS		page 7
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 8
5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 1 ^{ER} TRIMESTRE 2007		page 8
5.2 - ET LA CORREZE FUT		page 9
5.3 - MOTS CROISÉS		page 12
5.4 - OÙ cette photo a-t-elle été prise ?		page 13
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 14
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		page 14
6.2 - INFORMATIONS DIVERSES		page 15
7 - POINT DE VUE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE		page 18
8 - DEUX VIEILLES PHOTOS DES ANNEES 1925 et 1945		page 19

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :
Daniel BUCHON, Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Jean-Pierre MOURIÉRAS, Laurence REDON
et pour les Associations ou à titre individuel :
Yves ORLIANGE, Jacques SADERNE, Jean-Yves URBAIN

Bugeacoises, Bugeacois,

Chaque bulletin permet de faire le point sur les différents dossiers municipaux.

Au cours du 1^{er} trimestre, les employés municipaux ont procédé à des travaux d'élagage et de nettoyage sur les places publiques, dans le parc de la maison des Bruyères et au camping municipal des Trois Ponts où la neige de janvier avait fait de gros dégâts sur les arbres.

Divers travaux sont envisagés sur les mois à venir :

- la reconstruction de la station de traitement d'eau potable pour laquelle c'est le cabinet SOCAMA qui a été retenu, suite à la meilleure offre financière, pour la maîtrise d'œuvre.

- La mise aux normes de la prise d'eau du plan d'eau des Trois Ponts et son changement de statut à l'usage halieutique piscicole à fin de valorisation touristique dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à Mademoiselle MONTINTIN.

- Un programme de travaux routiers concernant la route d'Ambiaud, celle de Terracol, la Rue Virgile Meyer du collège à la RD 979 et les rues du Champ de Foire, Antoine Orlianges et Bellevue. La demande de subvention a été faite au Conseil Général.

- Des travaux sur les bâtiments communaux : toiture, porte coupe-feu au Foyer Rural...

- Avec la commune de PEROLS SUR VEZERE la construction de la piste dite du Puy du Chard au dessus du Moulin de Barthou.

Voilà pour le programme de travaux communaux prévus pour cette année.

En ce qui concerne le Centre Sportif la 2^{ème} tranche de travaux est en grande partie réalisée (restructuration de l'ancien hébergement, création d'un espace de remise en forme).

A la Maison de retraite, la dernière tranche a débuté (agrandissement et restructuration de la cuisine et aménagement de la partie administration).

Je rappelle enfin que nous allons vivre des échéances électorales importantes (élection présidentielle les 22 avril et 6 mai et législatives les 10 juin et 17 juin). L'avenir de notre pays en dépend et chacun de nous aura, je l'espère, la volonté d'accomplir son devoir de citoyen en participant aux scrutins.

Enfin, comme vous l'avez sans doute lu dans la presse, le Comité des Fêtes est à la recherche de bénévoles : j'espère que vous pourrez répondre à cet appel : la vie associative est capitale dans la vie de nos communes qui ne seraient pas ce qu'elles sont si les bénévoles se « mettaient en grève ». Je pense qu'il faut une fois de plus souligner leur mérite, les remercier pour leur engagement et inciter ceux qui n'osent pas « se lancer » à rejoindre les associations ; la mairie leur accorde son soutien, les aide dans la mesure de ses moyens : sachez que vous pouvez compter sur son appui.

Le Maire

Pierre FOURNET

Voici le numéro 47. Vous y trouverez :

- le mot du Maire Pierre FOURNET qui nous parle des travaux et projets en cours.
- le mot du Conseiller Général
- la vie des associations à Bugeat
- la vie de BUGEAT ces derniers mois, le retour des mots croisés, une devinette sous la forme d'une photo : où a-t-elle été prise
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- le mot de l'opposition municipale en 7
- deux vieilles photos des années 1925 et 1945 communiquées par Jacques SADERNE et Yves ORLIANGE que nous remercions

Bonne lecture.

PS : Dans la première photo du numéro 46, les « x » étaient Georges ROMARIN, Gilberte STOCK*, Georgette ROMARIN.

* Gilberte STOCK était pendant la guerre réfugiée à BUGEAT avec ses parents alsaciens. Ces renseignements nous ont été communiqués par Eliane THOMAS que nous remercions.

La Commission Information

J.P.MOURIÉRAS, D.BUCHON, S.LEBLANC,

Le mot de notre Conseiller Général

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois à travers « Le Bugeacois ». Aussi, avec un peu de retard, j'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année et surtout une bonne santé pour 2007.

En effet, si j'ai souhaité m'exprimer dans cette tribune, c'est que l'année 2007, sera pour notre canton, et plus particulièrement pour la commune de Bugeat une année riche en événements.

Bien sûr, il y a des échéances électorales importantes à venir, c'est le prix de la démocratie, mais ma préoccupation principale demeure dans l'avancement des projets que j'ai souhaité mettre en place avec l'aide précieuse du Conseil Général.

Ces projets, qui vont enfin se concrétiser sont indispensables pour l'avenir de notre canton et pour le maintien de certains services aux publics.

En premier lieu, je veux parler bien sûr, de la poursuite des travaux de réhabilitation du Centre Sportif, maintenant appelé « Espace Mille sources », de la dernière phase de travaux à la maison de retraite, mais surtout du démarrage des travaux de la future gendarmerie et du futur centre d'incendie et de secours (tant attendu) qui se situeront tous les deux côte à côte à la sortie de Bugeat, à proximité du village du Luc. Leurs mises en service sont prévues début 2008.

A cette occasion, je voudrais remercier très sincèrement, Monsieur le Maire de Bugeat et son conseil municipal pour leur collaboration sans faille dans le montage des dossiers.

Ils ont également accepté de fournir le terrain nécessaire à cette opération, terrain sans lequel tous ces projets n'auraient pu voir le jour.

Par ailleurs, s'agissant du projet de centre de secours, j'en profite également pour remercier tous les maires des communes de premier appel du canton (dont Bugeat bien sûr) pour leur participation financière à hauteur de 60 % du coût total des investissements, le conseil général apportant 40 % restant.

En second lieu, 2007 devrait voir aussi l'implantation sur la plateforme réalisée par le SYMA A89 sur les communes de Bugeat-Viam d'une première entreprise. Ce sera également le démarrage des travaux de la future maison du département située face au Crédit Agricole, et pour lesquels l'architecte Dominique Monteil a été désigné. Les travaux doivent débuter prochainement pour une mise en service début 2008.

C'est un atout supplémentaire pour notre canton et surtout un moyen pour les habitants de la commune de Bugeat et du canton de s'approprier cette structure afin d'y trouver toutes les réponses à leurs questions.

Bien entendu, d'autres travaux seront également mis en œuvre ou poursuivis au cours de cette année, grâce aux aides du Conseil Général, notamment en matière de voirie départementale, avec dès le mois de mai, la réfection du tapis de la RD 32, depuis la sortie du bourg de Bugeat jusqu'à l'entrée de Gourdon-Murat et bien sûr l'achèvement des importants travaux en direction de Toy-Viam.

Vous le voyez, l'année 2007 sera très importante pour le développement de notre canton et vue l'importance de la mise en œuvre et de la réalisation à plus ou moins long terme de ces projets, je voulais simplement vous en faire part, tout en vous rappelant que je reste à votre écoute et à votre disposition si besoin est.

Bien cordialement

Christophe PETIT
Conseiller Général du canton de BUGEAT
Maire de Lestards

3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

3.1 – REUNION DU 26 FEVRIER 2006

CONSTRUCTION STATION EAU POTABLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude pour la réhabilitation de la station de traitement d'eau potable. Il indique qu'il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour assurer le montage des divers dossiers et la réalisation des travaux pour la construction d'une nouvelle station de production d'eau potable.

Il précise que seuls deux bureaux ont répondu et que la commission des travaux a retenu l'offre la plus avantageuse qui a été faite par SOCAMA pour un montant forfaitaire de 46.740,00 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme la décision de la commission et décide de retenir SOCAMA, donne tous pouvoirs à son Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir, décide que le financement sera réalisé grâce aux fonds inscrits au programme « Travaux d'AEP » du Service des Eaux.

VOIRIE 2007

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2007.

Le montant de la dépense s'élève à 86.660,73 Euros HT (104.000,00 Euros TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dossier présenté, décide la réalisation de l'opération, sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre de la réfection de la voirie communale.

CONVENTION COMMUNE CERIG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le changement de matériel informatique courant 2006 et il précise qu'il est nécessaire de signer un contrat de maintenance avec le fournisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le contrat de maintenance logiciel avec la société CERIG ainsi que le contrat de maintenance et assistance technique, donne pouvoir à son Maire pour signer ces contrats.

VENTE TERRAIN

Le Maire indique que Monsieur Bruno ARVIS propose d'acquérir un terrain propriété de la Commune, cadastré section B n°2431, 6497 m2 pour la somme de 20.000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre le terrain cadastré section B n° 2431 à Monsieur Bruno ARVIS pour la somme de 20.000,00 Euros, donne tous pouvoirs à son Maire pour signer l'acte à intervenir et en général effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

PLAN D'EAU DES TROIS PONTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier d'aménagement du plan d'eau des Trois Ponts et il indique qu'il est maintenant nécessaire de désigner un Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de Mademoiselle MONTINTIN Karine pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, le montant de sa prestation étant basé sur 12% du total HT des travaux qui seront réalisés, donne tous pouvoirs à son Maire pour signer la convention à intervenir.

VOIRIE PUY DU CHARD

Le Maire expose à l'Assemblée l'intérêt de réaliser des travaux de voirie forestière pour désenclaver les forêts du secteur du Puy de Chard et présente le projet de construction de la route forestière du Puy de Chard établi à cet effet par l'Office National des Forêts de Tulle (Corrèze).

Il indique que la commune de Pérols sur Vézère est également concernée par cette route forestière et qu'il serait souhaitable que les deux communes présentent un projet commun.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce projet et de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Pérols sur Vézère.

Il indique que dans ce cas, les dépenses et les subventions concernant ce chantier seront réparties entre les deux communes au prorata des quantités de travaux réellement réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de construction de la route forestière du Puy de Chard établi par l'Office National des Forêts de Tulle, décide de présenter un projet commun avec la commune de Pérols sur Vézère et à cette fin demande à cette commune d'être maître d'ouvrage pour l'ensemble du projet, dit que les dépenses et les recettes afférentes à ce projet seront réparties entre les communes au prorata des quantités de travaux réellement réalisées.

CONVENTION ATESAT

Le Conseil Municipal,

Considérant que la mission ATESAT actuellement assurée par la D.D.E. pour la commune est arrivée à son terme,

Considérant que la commune peut au terme de l'arrêté préfectoral sus-visé continuer à bénéficier de cette prestation fournie par l'état aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré décide, de confier à la Direction Départementale de l'Equipement de la Corrèze une mission d'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT) dans les conditions définies dans la convention sus-visée qui sera annexée à la présente délibération, d'autoriser le Maire à signer la présente convention, d'inscrire la dépense correspondante au budget de la commune.

MOTION POUR LE TGV POITIERS LIMOGES BRIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres présents de soutenir le projet de création d'une ligne à grande vitesse POITIERS – LIMOGES – BRIVE.

FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, autorise son Maire à signer le bulletin d'adhésion, décide de régler la cotisation fixée à 50,00 Euros pour l'année 2007.

CONVENTION ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention, autorise son Maire à la signer.

TARIF LOCATION MAISON DES BRUYERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la Maison des Bruyères peut être louée ponctuellement dans l'attente d'une utilisation quotidienne décide de fixer le tarif de location de la façon suivante à compter du 01 mars 2007, par jour : 300,00 €, caution : 500,00 €

LOCATION MAISON MEYER

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Fondation Jacques Chirac souhaite louer la Maison Meyer à compter du 01 mai 2007 et jusqu'au 31 octobre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer la Maison Meyer à la Fondation Jacques Chirac à compter du 01 mai 2007 et jusqu'au 31 octobre 2007, décide de fixer le loyer mensuel à 300,00 €, donne tous pouvoirs à son Maire pour signer le bail à intervenir.

4 - VIE DES ASSOCIATIONS A BUGEAT ET DANS LE CANTON

4.1 – Comité des Fêtes de Lestards

Le comité des fêtes de Lestards profite de notre bulletin pour faire paraître le planning des activités du 2^{ème} trimestre 2007

Mardi 1^{er} mai : Fête religieuse à la Bussière

Samedi 19 mai : Belote à 20 h 30

RAPPEL :

Ce chapitre 4 dans chaque numéro *du Bugeacois* est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....

N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.

5 - LA VIE DE BUGEAT

5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le premier trimestre de l'année 2007, il y a eu :

1 naissance
0 mariage
4 décès

Naissance :

Naissance à USSEL le 17 mars de Océane **LAFON**, fille de Jean-Luc LAFON et de Magali GINIBRE.

Toutes nos félicitations aux parents et tous nos vœux accompagnent Océane .

Décès :

- **Alain NEOLLIER**, décédé le 06 janvier 2007 à l'âge de 54 ans, était devenu bugéacois par son mariage avec Jocelyne NONY. Il s'engagea très vite dans la vie locale en intégrant le corps des Sapeurs pompiers où il fit preuve d'un dévouement exemplaire. Par son activité professionnelle d'artisan peintre il avait su se faire apprécier de toute la population locale. Originaire de GENTIOUX c'est là qu'il a choisi d'être inhumé après la cérémonie d'obsèques qui a eu lieu à BUGEAT le 08 janvier. A Jocelyne, à Sandrine et Frédéric et à leur fille nous présentons nos sincères condoléances.

- Madame **PRABONNEAU** née GASPAROUX (91 ans) originaire du village de Coulournat, elle avait conservé la maison familiale où chaque année elle séjournait durant 3 mois avec sa famille. Très attachée à la Corrèze elle a été inhumée le 3 mars.

- **Odette VARRIERAS**, née SERANT, rue du Luc, est décédée le 8 janvier 2007 à USSEL des suites d'une cruelle maladie à l'âge de 81 ans, et a été inhumée le 12 dans le caveau de famille à Bugeat. A son époux, le colonel (ER) Léon « Zizou » VARRIERAS, à ses deux filles Françoise et Catherine, et à ses petits-enfants, nous présentons nos très sincères condoléances

- Le 11 mars nous avons appris avec stupeur le décès brutal de Madame **LAIR** née RENAUDIE ; très longtemps en poste à BUGEAT, elle a été une institutrice attentionnée et dévouée. Femme de conviction, elle laisse un très grand vide. A son mari Guy, à ses enfants Isabelle et Jean-Philippe et leurs familles nous présentons nos sincères condoléances.

- Le 21 mars de Mademoiselle Irène **SENU**T (91 ans) à la Maison de Retraite. Originaire du Massoutre, c'est là qu'elle s'était installée à l'âge de la retraite.

- Nous apprenons le décès de Georges **MEYRIGNAC** fils de Martial et Marie Léontine dont les cendres ont été déposées à BUGEAT dans le caveau de famille.

- Nous avons aussi appris le décès de Monsieur **Henri TROYAT** de l'Académie Française est décédé à l'âge de 95 ans.

Ecrivain de talent, Prix Goncourt en 1938, il avait consacré une saga à notre région « Les semailles et les moissons » œuvre dans laquelle BUGEAT est appelé LA CHAPELLE AUX BOIS.

En effet, il avait épousé Marguerite SAINTAGNE, fille de Léon SAINTAGNE et Marthe LISSANDRE, née à BUGEAT en 1914 et décédée en février 1997 : à cette occasion, lui ayant envoyé mes condoléances, il m'avait adressé une lettre de remerciements dans laquelle il rappelait qu'il avait séjourné à BUGEAT et qu'à cette occasion, les récits et anecdotes qu'il avait pu recueillir en particulier auprès de sa belle famille, avaient été pour lui source d'inspiration pour l'écriture de ce roman.

Rappelons qu'il avait bien voulu accepter d'être le Président d'Honneur de l'Association des Amis du Pays de BUGEAT.

Nous présentons nos très sincères condoléances à sa famille

Pierre FOURNET

5.2 ET LA CORREZE FUT ...

Depuis des temps immémoriaux, les savants s'évertuent à nous expliquer la formation de l'univers. Mais aucun ne nous a dit, et nous dira, le nombre des étoiles au firmament, pourquoi la terre est presque ronde et pourquoi elle tourne, et tourne si mal ; comment les gens peuvent marcher ici la tête en haut, et en bas de l'autre côté; pourquoi les oiseaux volent dans l'air et les poissons nagent dans l'eau; pourquoi les enfants des Blancs sont blancs, et noirs ceux des Noirs, alors que le blé noir de chez nous fleurit tout en blanc ; pourquoi les grains de beauté éclosent sur nous au hasard ...pourquoi ... **et pourquoi la Corrèze est pour ses enfants le plus beau pays du monde, son grain de beauté .**

L'histoire est pourtant simple.

Je veux vous la conter telle que me l'ont apprise dans ma prime enfance, bribe par bribe, tout au haut de notre escalier de pierres plates, mes deux grands parents qui se relayaient pour me faire avaler, jusqu'à la dernière cuillerée, ma soupe du soir.

Quand le Créateur eut fait et le Ciel et la Terre, et les myriades d'astres brillant dans l'infini, et les bêtes qui marchent, volent ou nagent, et tout, et tout, il jeta sur son œuvre un dernier regard Voletant autour de lui avec le sans-gêne et la grâce de leur âge, des anges admiraient, s'extasiaient à chaque révélation :

- Que les mers sont jolies dans leurs voiles bleus où courent de blanches dentelles! Comme la lumière joue merveilleusement sur les montagnes, des pics neigeux aux noires forêts! Vois le miroir des lacs! Entends le gazouillis des fontaines ! ...

Tout semblait parfait jusque dans les moindres détails. - Mais ... Qu'est-ce donc là-bas? dit un ange, soufflant de toutes ses joues, le doigt braqué vers un minuscule point de la Terre. A quoi réservez-vous, Père, cet emplacement pelé, noiraud, galeux, en tous points infortuné? N'auriez-vous rien oublié?

Le Père souverain souriait dans sa grande barbe.

Qu'en pensez-vous? Convenait-il vraiment de sourire ?

Dans la perfection des formes et des teintes, cette tache, si minuscule fût-elle, produisait le plus fâcheux effet. Vous me direz, bien sûr, qu'il fallait de bons yeux pour la découvrir, qu'elle était à peine perceptible, comme la légère cicatrice laissée par un vilain bouton de petite vérole sur un fin visage d'enfant.

C'est le Diable aussi qui vous souffle qu'on aurait pu tirer un peu, d'un côté sur l'Auvergne, de l'autre sur le Berry ou la Gascogne ... pour faire disparaître la tache sans que personne s'en doute.

L'affaire n'est pas là. Pour les anges comme pour nous, c'était l'aveu d'une faiblesse, d'une négligence, un argument pour le Malin qui ne manquerait pas d'en tirer profit à la première occasion.

Et le Tout-Puissant qui souriait !

- Père, je vous en prie, dites-nous ... suppliaient les anges émus.

- Paix, paix, mes enfants. Vous saurez tout, et tout de suite. Après avoir épandu sur la ronde face du monde mille et mille beautés, je veux mettre un échantillon de chacune d'elles en ce coin réservé. **Et ce sera le Limousin.**

- C'est vrai, remarquèrent les anges. Il manquait le Limousin !

Comment ne s'en étaient-ils pas plus tôt aperçus! Concevez-vous un printemps sans fleurs, un arbre sans feuillage, une rose sans parfum, une femme sans grâce, un enfant sans sourire ... et le monde sans le Limousin ?

- Vite, Père, à l'ouvrage.

- Aidez-moi, mes enfants.

- Mettrons-nous de hautes montagnes, aux neiges éternelles?

- Brr! Elles sont glacées, et puis trop sauvages, isolées dans leur inhumaine majesté. Evoquons-les seulement par de belles collines, arrondies en demi-globes, en croupes puissantes et lourdes, en masses harmonieuses comme des coupoles estompées de bleu, en couronnes de puits d'où retombent de longues écharpes de bruyère.

- Soit, mais pas de triste monotonie, comme de l'autre côté de l'eau, en Irlande ou en Ecosse. Dressons tout contre l'Auvergne une haute falaise de volcans qui vibrera dans la tourmente comme les orgues du Paradis.

- Oh! oui, surtout pas de monotonie. Accordez, Père, à la terre limousine des robes pour toutes saisons.

- De ce toit fleuri s'égoutteront des rivières aussi bruisantes, aussi folâtres qu'en Suisse. Faisons-les dévaler dans les fentes des ravins, dans les gorges, dans les failles encaissées, entre des roches pendantes et moussues, en torrents échevelés et fous.

- Moi, je veux des cascades.

- Et moi, plutôt des sources discrètes, murmurantes, par milliers.

- Ne croyez-vous pas aussi que, dans cet écrin de verdure, doivent briller les miroirs des étangs, oh! sans prétention, à la mesure du paysage?

- Avez-vous pensé au ciel?

- Je me le réserve, moi qui n'ai rien eu. Il ne sera jamais vide. Un jour, ce sera un léger nuage, gros comme une noix, accroché des journées entières sur fond bleu, pour en mieux faire valoir la pureté. Un

beau matin, des zébrures sagement rangées côte à côte, annonçant la pluie ... ou le beau temps. On ne sera jamais très sûr. Mais aussi de gros nuages lourds, tout gonflés d'orage, pour nourrir vos sources.

- Que de contrastes, Père! Quelle variété infinie de formes et de teintes!

Voilà, dira-t-on, un heureux pays. Les hommes qui y naîtront ou s'y installeront pourront en être fiers.

- Oh ! Vous verrez, souffla un gros ange bougon, qu'il y en aura d'assez fous pour le quitter et s'en aller déperir dans des villes. Bien des pèlerins aussi le traverseront sans le voir.

- A moins, Père, que vous ne leur ouvriez les yeux.

- N'ayez crainte, mes enfants, ils y mettront le temps, mais tôt ou tard, tous seront convertis.

Alors que tout semblait réglé le mieux du monde, un angelot, rose et joufflu, à qui le Père ne savait rien refuser, osa solliciter une suprême faveur.

- Nous accorderiez-vous, Père, un coin de terre dans ce décor un peu trop grand pour nous, comme dans toute famille nombreuse un petit jardin où nous pourrions, au gré de notre fantaisie, disposer tous les échantillons de ce que vous venez d'accorder au Limousin?

- Je crois bien deviner que vous l'avez déjà choisi et dessiné!

- Ma foi, oui, pour ne vous rien cacher. Ce serait de préférence au midi des hautes terres. Comme dans un écrin, nous y enchâsserions en miniature tous les trésors que vous avez semés, les rubans d'eaux vives et coureuses, les parcelles de landes, les bois profonds, de vertes prairies, des mosaïques de champs enclos de pierres sèches ou de haies d'épines, des vignes même ...

- De grâce, de grâce, n'égrenez pas de nouveau le chapelet de vos litanies. Je cède à votre prière. Vous aurez votre jardin, que vous souhaitez unique au monde. Mais comment le nommerez-vous?

- Parce qu'il se niche au pied de la région toute neuve, certains d'entre nous pensaient qu'il devait être tout simplement le Bas-Limousin. Mais cette appellation ne risquait-elle pas d'être tôt ou tard mal interprétée, comme pour les Alpes ou les Pyrénées? Est bas pour beaucoup ce qui est au-dessous, inférieur, non seulement sur la face de la Terre, mais encore en richesses et en beauté. Ce qui, pour notre jardin, serait la pire injure.

Aussi nous sommes-nous ralliés unanimement à une autre proposition. Vous savez que nous avons creusé, par la pensée, un grand sillon d'eau vive qui court en biais du Nord au Sud et qui, de toutes nos grandes rivières limousines, est la seule qui nous appartienne entièrement, de sa source à son embouchure, les autres débordant sur les provinces d'alentour.

La nôtre, née au plateau des Mille sources, se jette dans les bras d'une grande sœur jumelle juste au portail de notre domaine. Tout au long de son cours, elle fuit, échevelée à travers les rochers, s'apaise parfois dans des gours pour reprendre sa course de plus belle, plus coureuse que jamais. Elle est pour nous la Coureuse, image d'un filet d'eau, filet de vie, qui s'enfuit vers la grande mer où elle s'anéantit pour mieux renaître, image aussi de liberté et de joie de vivre (1).

- La Coureuse? Vous avez fort bien choisi, mes enfants.

Alors, ainsi soit-il.

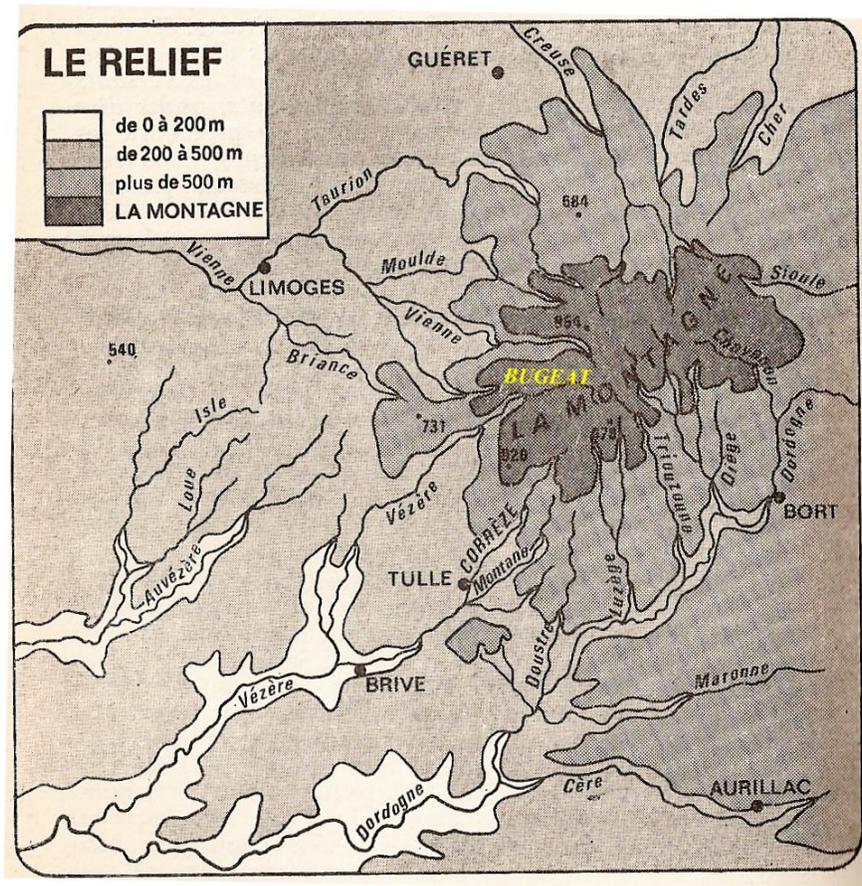
Et la Corrèze fut.

(1) « Corrèze veut dire coureuse. Elle court, elle prend son élan, elle bondit et se remet à courir. On pourrait aussi l'appeler la chanteuse : elle ne court pas sans chanter. Quel chant vivant, aimable, parfois éclatant! Lorsqu'elle s'élance pour franchir un obstacle ou lorsqu'un rocher du bord veut l'arrêter, sa robe verte s'entr'ouvre et il en jaillit des perles : la Coureuse les laisse, et elle court. Elle s'enfonce sous les berceaux des châtaigniers, elle tourne au flanc des hautes collines, elle caresse les grandes herbes, courant, dansant; et les grands bestiaux la regardent courir.

Oh! la douce et aimable Corrèze! On voit sur la route l'eau s'échapper des rochers en filets d'argent et courir et se précipiter pour la rejoindre. Et elle va toujours, si preste et si contente, que nous ne pouvons nous empêcher de lui jeter des genêts fleuris, des bruyères et des mauves pour qu'elle les emporte. » (Louis Veuillot. - Cité par Lemouzi, 1895.)

(tiré du livre de Marc BALLOT « Au pays corrézien », éditions MAGNARD, édité en 1978,

adapté pour « le Bugeacois » par Jean-Pierre Mouriéras)



BUGEAT au cœur de « la montagne »

5.3 – MOTS CROISES

Voici une quatrième grille de mots croisés toujours proposée par une de nos fidèles lectrices Marie-Françoise DESAUTEZ, née VIETHEL.

Nous remercions Marie-Françoise d'avoir eu l'idée de nous proposer ce passe-temps.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B							■			
C						■				
D	■		■						■	
E						■		■		
F			■							■
G					■					
H		■		■						
I										
J						■			■	
K			■				■			

HORIZONTALEMENT :

A – Bruyères et myrtilles sur les flancs, table d'orientation au sommet

B – réduis la voile - retrança.

C – Ville de conférences en Crimée – a des mâchoires redoutables.

D – points dans la mer.

E – Pas franc du tout – forte carte.

F – Donne le choix – Er est son symbole.

G – ancien bloc de l'Est – Arrêt respiratoire.

H – Plonges dans l'obscurité.

I – Sous-sol du Longeyroux.

J – récompense cinématographique – Possessif

K – sa constitution n'a pas été approuvée- cheville sportive – rivière alpestre, affluent du Danube

VERTICALEMENT :

1 – Point culminant du « A » - Galette corrézienne

2 – Les SS y ont commis un massacre le 10 juin 1944 - Audacieux.

3 – Long ruban africain – Imite le marbre .

4 – Pâturages l'été – Le ..., haut lieu fréquenté par les druides, christianisé au Xème siècle.

5 – Revendeur de produits prohibés – Arrose Saragosse.

6 – En Bourgogne - construit.

7 – Blessées sauvagement.

8 – Vieux Rôtis - joindrai.

9 – Organisation indépendantiste – Très affable.

10 – Parfois périlleux – Ville de Rhénanie

La solution du mot-croisé est quelque part dans ce numéro !!

5.4 – Où cette photo a-t-elle été prise ?

Elle a été prise à Bugeat, début janvier, mais où ? et que représente-t-elle ?
(Donnez nous (à la mairie) le numéro et nom de la rue, et dites nous ce qu'elle représente
-→ récompense à la première réponse exacte.



6 - INFORMATIONS PRATIQUES
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.

MAIRIE DE BUGEAT : 05.55.95.50.34
heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi
Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)
Fax de la Mairie : 05.55.95.47.26.

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET www.lepaysdebugeat.com
et le site de BUGEAT www.ville-bugeat.fr, email : mairie@ville-bugeat.fr

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : 05.55.95.18.68
Fax : 05.55.95.67.90
email : bugeat.ot@free.fr

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :
otsi.bugeatsornac.free.fr

MÉDECINS :

Docteur BUCHON 05.55.95.55.09
Docteur HERISSE 05.55.95.55.18
Docteur NOUAILLES 05.55.95.52.78

MAISON DE RETRAITE : 05.55.95.52.65

PHARMACIE :

Monsieur GAYOU 05.55.95.50.14

INFIRMIER :

Service infirmier 05.55.95.50.07
(Mutualité Sociale Agricole 1, Rue de l'Étang des Saules)

SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Aide soignante Mme TOUCHET 05.55.95.18.68

INSTANCE DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Mlle Florence MILLET 05.55.72.36.58

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET 05.55.95.41.42

KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET 05.55.95.45.21

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame LEMOR 05.55.95.54.81
à BUGEAT le vendredi matin, 3, Place du Champ de Foire
ou à MEYMAC 05.55.95.26.70

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE :

05.55.95.67.40

GENDARMERIE :

17

POMPIERS :

18

DÉPANNAGE EDF :

0810.33.32.19

S.N.C.F. :

Gare 05.55.95.50.31
Information/Vente 08.36.35.35.35 (0,34€ /mn)

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON 05.55.95.50.50

LA POSTE :

05.55.95.50.00
et 05.55.95.52.60 (Receveur)

TRÉSOR PUBLIC:

05.55.95.50.39

CRÉDIT AGRICOLE :

05.55.46.19.80

TAXI/AMBULANCE :

Maison REGAUDIE 05.55.95.54.29

6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

- Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »

Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT (ouverte depuis le 13 janvier 2004) ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

<u>TREIGNAC</u>	<u>BUGEAT</u>
Lundi	Mardi
Mercredi	Vendredi
Samedi Après-midi	Samedi matin

HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Le SIRTOM de TREIGNAC aura à sa charge l'exploitation des 2 sites. Ces installations fonctionneront de façon complémentaire. Le même gardien assure la surveillance des deux déchetteries.

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.

LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux

Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.

Tout contrevenant s'expose à des pénalités.

Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.

Les agents de la collecte constatent la présence de nombreuses tripes d'animaux dans les conteneurs.

Ces déchets qui proviennent de produits de la chasse ne sont pas considérés comme déchets ménagers, et, pour des raisons sanitaires doivent être collectés par des circuits spécifiques.

6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

ATTENTION : NOUVEAUX HORAIRES depuis le 1^{er} janvier 2005

LUNDI au SAMEDI : de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H15
DIMANCHES ET FETES : de 12H30 à 19H40

De nouvelles dessertes ont été mises en place depuis le 12 décembre 2004 :
11H30 du lundi au vendredi direction USSEL (arrivée à 12H06)
19H44 le vendredi direction USSEL (arrivée 20H17)
17H15 le dimanche direction LIMOGES (arrivée 18H21) avec correspondance pour PARIS (arrivée 21H34)

Ligne locale 05 55 95 50 31 ou Tél 3635 (0,34€ la mn) et MINITEL 3615 code TER
En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
SAMEDI : de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

Il y a actuellement à louer 2 maisons F5 Rue des Fleurs de la Saint Jean,

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 2300m². S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2005

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél. 05.55.95.48.53

6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque jeudi de 14H à 15H, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Deux permanences auront lieu le 03 avril et le 06 juin à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h 00 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

6.2.12 - INSTALLATIONS DE NOUVEAUX COMMERCES et NOUVEAUX BUGEACOIS

Monsieur le Maire et tout le CM adressent leurs souhaits de bienvenue dans notre commune à :

- Monsieur BOUSSONNIE Jean-Christophe, 10, Rue Virgile Meyer
- Monsieur et Madame ROUSSEAU Michaël et leurs enfants, 14, Rue des Fleurs de la Saint Jean

6.2.13 - PROGRAMME DU CINEMA pour le 1er TRIMESTRE 2007

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances à 20H30 AU FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

6.2.14 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS par la poste

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 3 €uros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2007 (4 numéros).

6.2.15 – INFORMATION DU CONSEIL GENERAL

Revitaliser les bourgs ruraux.

Les élus ont voulu, en réponse à un manque de logements, conforter l'attractivité des territoires ruraux. Dorénavant, les jeunes ménages s'installent dans les centres bourgs des communes de moins de 2000 habitants, ou souhaitant s'y maintenir, pourront bénéficier **d'une aide départementale de 2.000 €.**

L'accueil des jeunes est ainsi encouragé quel que soit le mode d'accession à l'habitat (achat, donation ou succession). Cette aide est versée à partir de 15.000,00 € de travaux réalisés et vise à encourager la reconquête des centres-bourgs. L'aide est attribuée aux jeunes couples. **L'âge cumulé des 2 personnes composant le couple ne doit pas dépasser 70 ans. Elle est également attribuable à un seul accédant pourvu qu'il soit âgé de moins de 35 ans.**

6.2.16 DISTINCTION MEDAILLE DU TRAVAIL

Par arrêté en date du 04/12/2006, la médaille d'honneur du travail échelon argent a été attribuée à Monsieur TOUTAIN Jean Philippe, ouvrier charcutier à la charcuterie BOURG.

Après avoir effectué son apprentissage et obtenu son CAP de charcutier en banlieue parisienne, il avait été recruté par Robert BOURG en 1983 pour succéder à Bela NIEDERMULLER et André VINATIER partis en retraite, de bien courte durée malheureusement pour eux.

Bela et André, embauchés par le grand-père Antoine BOURG (créateur de la charcuterie en 1898 et décédé en 1963) ont travaillé par la suite pour le compte de Jean (décédé en 1977) et ont fini leur carrière avec Robert.

Félicitations à Jean Philippe TOUTAIN.

6.2.17 ENLEVEMENT D'ÉPAVES ET D'ENCOMBRANTS A DOMICILE

Un service d'enlèvement d'épaves et d'encombrants à domicile de tout genre même sur terrain difficile existe sous l'appellation S3ED que vous pouvez contacter au 05.55.23.18.35 après 18 h ou au 06.83.25.95.17.

6.2.17 ELAGAGE DES ARBRES LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

L'élagage des arbres bordant les voies publiques incombent aux propriétaires selon les articles R 161-24 du Code Rural et R 116-25° du Code de la Voirie Routière.

Article 161-24 : *Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.*

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Article R 116-2 5° : *Seront punis d'une amende prévue par les contraventions de la cinquième classe ceux qui : en l'absence d'autorisation, auront établis ou laissés croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.*

6.2.18 INFORMATION TAXE PROFESSIONNELLE

Nous relevons que les bases de Taxe professionnelle pour la Commune de BUGEAT ont augmenté de 124.000 Euros pour l'année 2006 : cela témoigne d'une hausse de l'activité économique sur la Commune et de la bonne santé des entreprises.

SOLUTION DES MOTS CROISES :

Horizontalement : A – MONEDIERES B – arises - ôta C – Yalta – étai D – Ilots
E – torve - As F – ou - erbium G – U.R.S.S. -apnée E Eteins F Tourbières G oscar – sa
H U.E. – Tee - Inn

Verticalement : 1 – MAY - Tourtou 2 – ORADOUR - osé 3 – nil - stuc 4 – estives – Le Rât 5 – dealer –
Ebre 6 – Is - Bâti 7 – étripées 8 – Rôts -unirai 9 – E.T.A. – Amène 10 sauts - Essen

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est le 26 Février 2007 que s'est réunie pour la dernière fois votre assemblée locale. Lors de cette séance ont été examinés les divers travaux de voirie pour 2007. En effet, pour cette année, seront concernés au budget entre autres, le Champ de Foire, les routes d'Ambiaud et de Terracol. Tous ces travaux sont une charge importante mais nécessaire pour une commune, et, malheureusement de plus en plus coûteux.

Un autre coût important sera celui de la station en eau potable. Il est maintenant plus qu'urgent de se doter d'une structure nouvelle dans ce domaine. A l'heure actuelle, notre station ne permet plus d'avoir de l'eau de bonne qualité gustative même si elle est consommable et ne présente absolument aucun danger pour notre santé.

Début Février a été marqué par d'importantes chutes de neige. Cette neige, tombée rapidement et en abondance a causé de nombreux dégâts sur nos routes, coupant également les lignes électriques et téléphoniques. C'est dans une telle situation que l'importance des services publics est constatée. En ce qui concerne le réseau routier, il serait souhaitable que tous les propriétaires forestiers élaguent ou coupent les arbres présentant une gêne pour les services de l'équipement ou de déneigement. En effet, de nombreux chasse neige ont été bloqués par des arbres, en travers des chaussées, retardant ainsi leur mission.

Je voudrais signaler l'ouverture à Bugeat d'un espace jeunes (au foyer des jeunes à la Ganette) tous les samedis et également pendant les vacances scolaires. Bonne chance à cet espace.

Ce bulletin municipal est le dernier avant les élections présidentielles dont le premier tour est fixé au 22 Avril 2007. L'élection d'un président est toujours une chose importante car elle définit la marche à suivre de notre pays pour les cinq prochaines années. Mon seul souhait est de ne pas se retrouver dans une situation similaire à 2002 avec Mr Le Pen au second tour. Le vote extrême, quel qu'il soit, ne sert en aucune façon la démocratie et, de façon générale, représenterait une régression sociale au quotidien.

A bientôt

Serge Leblanc

PS : la page de l'opposition municipale est écrite avec OpenOffice sous Linux

8 – VIEILLES PHOTOS DES ANNEES 1928 et 1945

Accident sous les Trois Ponts entre le car des établissements SADERNE et un camion : pas assez de place !!



François SADERNE est de dos à côté du petit garçon et Henri BONNETAUD avec le pantalon blanc regarde le photographe (les autres personnes n'ont pu être identifiées)



Classe des filles année 1945/46. A partir du haut et de gauche à droite :

1^{er} rang : Madeleine MONEGER, Claude LEPETIT, Denise DEBENEIX, Madeleine ROMARIN, Josette COUTUREAU, Hélène LAFONT
2^{ème} rang : Gilberte SALAGNAC, Andrée DREGNAUD, Huguette NONI, Cécile BOURG, Michèle MAZAUD, Renée LAVAL, x DUPUIS, Monique LABARRE, YY
3^{ème} rang : Jacqueline BORIE, Pierrette LAVAL, Pierrette BONNETAUD, Madeleine COUIGNOUX, Jacqueline LALIRON, Yvonne MAY, Colette MARSALY